



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lieux de vie et d'accueil

Question écrite n° 10582

Texte de la question

M. Gérard Voisin demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir l'informer des dispositions qu'elle pourrait prendre pour améliorer le statut et le financement des lieux d'accueil - lieux de vie. Il lui rappelle tout l'intérêt qu'offrent ces structures dans la prise en charge d'enfants ou d'adolescents en difficulté qui peuvent bénéficier ainsi, grâce à elles, d'un cadre quasi familial leur permettant de se reforcer une identité.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'intérêt que présentent les lieux d'accueil - lieux de vie dans la prise en charge d'enfants ou d'adolescents en difficulté et souhaite connaître les propositions envisagées pour améliorer leur statut et leur financement. A la suite des travaux d'un groupe de réflexion interministériel mis en place par les services du ministère, auquel ont été associés les principaux réseaux de lieux de vie et d'accueil, et dans le cadre du projet de réforme de la loi du 30 juin 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales, il est proposé de donner une définition légale de ces structures d'accueil non traditionnelles. Cette inscription des lieux de vie et d'accueil dans la loi les distinguerait d'une part des établissements et services sociaux et médico-sociaux de droit commun et, d'autre part, des dispositifs d'accueil familial relevant de la loi du 12 juillet 1992 sur les assistantes maternelles ou de la loi du 10 juillet 1989 relative à l'accueil familial des personnes âgées ou handicapées. Ces propositions seront examinées le moment venu à l'occasion de la présentation au Parlement du projet de loi évoqué plus haut.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10582

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 1998, page 981

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3291